

OFFRE D'EMPLOI

Service des travaux publics

Technicien(ne) en mécanique du bâtiment Poste régulier à temps complet (37,5 h / semaine)

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de division - Entretien des bâtiments, des équipements et du matériel roulant, le technicien en mécanique du bâtiment assume différentes responsabilités reliées à la préparation, à la conception, à la réalisation et au contrôle des projets de construction, de rénovation et de restauration majeure des systèmes retrouvés dans un bâtiment (chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, réfrigération, système d'urgence, systèmes de réfrigération de patinoire, systèmes de contrôle des températures, etc.). En collaboration avec le contremaître – Bâtiments, le titulaire du poste veille aussi au bon fonctionnement des systèmes mécaniques des divers bâtiments municipaux.

Exigences

1. Formation

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de la mécanique du bâtiment.

2. Expérience

- Posséder une expérience minimale de trois (3) années dans un poste similaire.

3. Connaissances

- Bonne connaissance de la lecture de plans et devis, des méthodes de construction, de la surveillance ainsi que des méthodes d'estimation et de la réglementation en vigueur ;
- Maîtrise du code du bâtiment du Québec ;
- Maîtrise du logiciel Autocad, de la suite Microsoft Office et des outils informatiques inhérents à la fonction ;
- Maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports ;
- Connaissance des différentes plateformes de gestion des bâtiments à distance (atout).

4. Autres

- Détenir un permis de conduire valide / classe 5 ;
- Détenir une carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP) (atout).

5. Compétences

- Capacité d'analyse ;
- Résolution de problèmes ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Autonomie ;
- Orientation vers l'action.

Sommaire des tâches

1. Tâches opérationnelles générales

- 1.1. Collaborer à la préparation, à la conception, à la réalisation et au contrôle des projets de construction, de rénovation et de restauration majeure des systèmes mécaniques des immeubles municipaux ;
- 1.2. Superviser divers travaux de réparation, d'entretien et d'amélioration des équipements existants et assurer une assistance technique de conception ;
- 1.3. Participer à l'identification des besoins, effectuer les analyses, les relevés techniques, les mesures et les recherches servant à la préparation et au suivi de projets ;
- 1.4. Participer à la conception technique (plans, estimations, matériaux, main-d'œuvre, devis) des projets de construction, d'aménagement, de rénovation et d'entretien des bâtiments et élaborer, au besoin, des plans sur Autocad ;
- 1.5. Réaliser des inspections des bâtiments municipaux et des équipements, signaler les anomalies et faire les recommandations nécessaires ;
- 1.6. Analyser les demandes et les requêtes afin d'y apporter des correctifs ou d'émettre des recommandations ;
- 1.7. Effectuer la surveillance terrain des travaux de façon ponctuelle ;
- 1.8. Accueillir et accompagner les entrepreneurs et les autres intervenants impliqués dans différents travaux reliés aux immeubles et à leurs systèmes mécaniques afin de s'assurer que ceux-ci respectent les plans, les devis et la réglementation ;
- 1.9. Effectuer divers suivis auprès des fournisseurs de services et les accompagner dans la gestion des projets, au besoin ;
- 1.10. Coordonner les contrats de service pour les extincteurs et les systèmes d'alarme intrusion et les programmes d'entretien ;
- 1.11. Surveiller à distance et localement les systèmes mécaniques des bâtiments, de la réfrigération de l'aréna et tous les systèmes de contrôle des nouveaux bâtiments en construction et à venir ;
- 1.12. Participer au développement d'un programme d'entretien des différentes installations et d'un manuel d'opérations ;
- 1.13. Rédiger des rapports et autres documents reliés à son secteur d'activités ;
- 1.14. Participer à la préparation des appels d'offres et au suivi des factures ;
- 1.15. Collaborer à la préparation des cahiers de charges incluant entre autres des devis techniques ou généraux, des estimations, des plans, des bordereaux des prix et des quantités ;
- 1.16. Mettre à jour l'inventaire des systèmes mécaniques des bâtiments ;
- 1.17. Mettre en place un outil de gestion de maintenance assistée (GMAO) ;
- 1.18. Mettre en place des outils de gestion à distance des bâtiments.

2. Autres

- 2.1. Respecter les exigences en matière de santé et de sécurité au travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant en cas de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toutes autres tâches reliées à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 33,80 \$ à 39,77 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

Date d'entrée en fonction

Novembre 2023

Période d'affichage

18 septembre au 8 octobre 2023

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois avant 16 h 30 le 8 octobre 2023.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.